

Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)
Inscription Commission Paritaire n° 20.165

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Amicale des Stalags II A-C-D-E

Compte chèques postaux : La Source 30.175-35

EDITORIAL

A la lecture du « Lien » de mars, du bilan de l'année écoulée il apparaît que si l'Amicale a donnée encore satisfaction à sa vocation, il n'échappe à personne, tant à la lecture de ses chiffres que par l'expérience de chacun, qu'il est de plus en plus difficile de faire des projets, d'autre part les besoins étant de plus en plus grands, notre président malgré son désir de limiter l'appel à une augmentation de la cotisation de façon uniforme, invite tous nos camarades en ayant la possibilité, à porter celle-ci à 20 F, sans toutefois refuser une obole plus modeste, cette proposition exprimée lors de notre assemblée générale a fait l'unanimité totale des présents, ce sera donc la solution adoptée pour l'exercice 1975.

Ne sachant pas ce que l'avenir nous réserve nous nous gardons bien d'hypothéquer sur celui-ci.

L'année écoulée nous a apportée 1.100 cotisations, cependant 1.570 « Liens » ont été servis, donc 470 camarades ont bénéficié toute une

année de la solidarité commune, un geste si minime soit-il peut-il être espéré de leur part ? Oui n'en doutons pas. Tous nous leur disons merci d'avance.

Pour que notre belle Amicale ne meure pas (à trente ans, en pleine jeunesse), serrons-nous les coudes, aidez-nous, nous ne manquons pas de courage, dites-nous vos suggestions, donnez-nous de vos nouvelles, tous sont heureux de les lire dans nos pages. Faites le « Lien » avec votre cœur comme vous le faite avec vos deniers.

Participez aussi plus nombreux à nos repas amicaux du deuxième vendredi, on ne s'y ennue pas je vous l'assure et pour un prix modique c'est l'occasion de passer une très bonne soirée, les dames y sont cordialement invitées, elles y trouveront des amies. De quoi y parle-t-on ? Des enfants, des vacances, on y échange de bonnes adresses, on se sent en famille, n'hésitez plus nous vous y attendons.

LE BUREAU.

INFORMATIONS

La journée de l'U.N.A.C. - Nord aura lieu le dimanche 11 mai à la Maison des enfants à Lomme-lez-Lille. Le secrétaire général de l'U.N.A.C. - Nord, Jacques de Baralle, invite tous les P.G. adhérents ou non aux Amicales de camp à participer avec leur famille à cette journée de l'amitié. Chers camarades, réservez ce dimanche à l'U.N.A.C. - Nord qui représente les Amicales auprès de l'Office départemental pour l'attribution de la carte et la retraite A.C. ainsi que pour l'attribution des secours.

Grâce à ses démarches, l'Office des anciens combattants a accordé une somme de 75 F pour achat de douceurs aux anciens combattants séjournant en hospices. Une aide ménagère à domicile peut être accordée à certains anciens combattants invalides. Beaucoup semblent ignorer cette possibilité.

Merci à Jacques de Baralle pour ses incessantes démarches et interventions au bénéfice des prisonniers de guerre et des anciens combattants.

Souvenirs d'un ancien du II D

Après Dunkerque 1940, après la défense de Lille et du fort d'Englos, je devins le numéro 48.026 résidant à Stargard II D in Poméranie. Faisant partie de la D.C.A., notre compagnie fut, dès notre arrivée au camp, mise en repré-sailles, séjour sous tentes, pelote journalière sous le sourire narquois du trop célèbre Mickey (capitaine commandant le camp). Un mois après, nous reçûmes une culotte rouge qui nous faisait repérer de loin et fûmes désignés pour la construction de l'autoroute Berlin, Dantzig. Secteur sinistre, travail harassant, dans la boue collante à éliminer et à remplacer par de la glaise. Chargement, déchargement de wagonnets à une cadence hélas beaucoup trop rapide (pelote le soir quand le bilan n'était pas atteint). Menu journalier lamentable : gamelle de soupe claire agrémentée de quelques rares lardons, un pain pour trois jours. De 95 kg, je tombai à 56 en trois mois et demi ; renvoyé au camp comme malade, je ne tardai pas à être affecté au Bau Arbeit, bataillon 2, à Stettin Wendorf, hébergé après le travail dans un immense grenier infesté de poux à qui nous faisions une chasse incessante durant nos maigres loisirs. Ajouter à tout cela, des réveils subits et nombreux pendant les bombardements intensifs des alliés. Cette vie dura jusqu'en 1945 dans l'attente fébrile du courrier, des nouvelles et aussi des colis, compléments indispensables à notre survie. Quand donc reverrons-nous la France, notre famille, nos amis ?

Nombreux sont ceux qui se souviennent de cette triste époque, nombreux aussi ceux qui ne veu-

lent plus en entendre parler ! Et cependant, la foi en l'amitié, la fidélité du souvenir permettent la vie des Amicales de camps qui maintiennent haut et ferme la solidarité, l'aide matérielle aux anciens et le culte du souvenir, cela depuis trente ans !

C'est pourquoi la lecture du « Lien » est un réconfort passionnant qui nous permet de retrouver des anciens perdus de vue depuis si longtemps. Que dire des réunions, des assemblées annuelles qui nous rassemblent ? Journées mémorables de l'amitié, des retrouvailles, les amis Langlet, Miroux, Migault, Flipo, Genevoise, Darloy et nos prêtres si dévoués, Delesalle, Bernard dit « Petit Frère », Beilliard, et combien d'autres !

Souvenez-vous, chers camarades, du magnifique rassemblement en 1946, je crois, à Valhuon (62) où furent reçus par l'abbé Bernard, plusieurs cars d'anciens du II D Journée champêtre et de la fraternité, comme au camp, chacun avait apporté sa « gamelle », ses vivres, ses boissons, cette fois dans l'abondance. Partage des colis, échange de souvenirs, promesse d'indéfectible amitié.

Hélas, certains ont disparu prématurément. Raison de plus que le « dernier carré » soit fidèle à l'Amicale qui ne cesse de regrouper les anciens, de rechercher ceux que la misère a touchés.

Je lance un appel aux camarades en vue de leur adhésion, preuve certaine de leur fidélité dans l'amitié.

Robert MAXIME, II D,
67, rue Jean-Jaurès,
62160 Bully-les-Mines.

COMPOSITION DU BUREAU

L'abondance des matières dans le « Lien » de mars nous a fait reporter à ce jour la publication de la composition du bureau pour l'exercice 1975.

Président :
Gérard BERGER
Secrétaire :
Georges DESMAREST
Trésorier :
Pierre ARIZZOLI
Secrétaire adjoint :
Gustave MANIN
Administrateurs :
Pierre MIGAULT
André GARFIN

Comme vous pouvez le constater peu de changement pour ne pas dire aucun.

Donc souhaitons à tous une bonne santé malgré les ans qui s'accumulent.

PROGRAMME D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 1975

Réunions de bureau :

- 2 mai ;
- 6 juin ;
- 4 juillet ;
- 5 septembre ;
- 3 octobre ;
- 7 novembre ;
- 5 décembre.

REPAS AMICAUX

- 9 mai ;
- 13 juin ;
- 11 juillet ;
- 12 septembre ;
- 10 octobre ;
- 14 novembre ;
- 12 décembre.

PERMANENCE TOUS LES VENDREDIS

de 18 h 00 à 19 h 30

68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris

Nous sommes toujours heureux d'accueillir les camarades de Paris et de province de passage à Paris qui auraient la gentillesse de nous rendre visite, ne serait-ce que dans le dessein de faire plus ample connaissance. A tous, merci d'avance.

SECRETARIAT DE L'AMICALE TOUS LES JOURS

de 10 h 00 à 12 h 00
et
de 15 h 00 à 17 h 00

(sauf le samedi)

UN DOCUMENT A CONSERVER

Au cours de l'assemblée générale du 9 mars dernier, le très brillant exposé qui suit a été fait et commenté par notre ami Lucien Genevoise du groupe Nord, étant donné le très grand intérêt qu'il représente pour l'information de tous les postulants à la retraite nous faisons un devoir de le publier in extenso.

Retraites - Pensions - Rentes

Remarque préalable. L'exposé qui suit :

1. — N'est pas un texte officiel, mais un résumé des textes les plus récents connus par l'auteur.

2. — C'est un condensé ne pouvant reprendre tous les cas possibles, mais seulement l'essentiel à connaître.

I. — LA SECURITE SOCIALE

1. — PRINCIPE :

L'assurance vieillesse a pour objet le versement d'une pension ou d'une rente à l'assuré social en fonction de :

a) La durée pendant laquelle il a cotisé ou des périodes assimilées.

b) Le montant des cotisations versées (qui sont un % du salaire brut réel).

c) L'âge auquel la « liquidation » est demandée.

2. — DUREE PRISE EN CONSIDERATION :

a) Minimum : 15 années (60 trimestres) :

- Si — de 15 ans mais + de 5 ans, la pension est remplacée par une rente ;
- Si — de 5 ans les cotisations vieillesse sont remboursées.

b) Maximum : depuis 1975, 37 ans et demi soit 150 trimestres : 150/150 = pension entière sans réduction. Jusqu'en 1971, maxi : 120 trimestres et d'où pension réduite de 120/150.

De même en 1972 : 128/150 ; 1973 : 136/150 ; 1974 : 144/150.

c) Décompte : du nombre de trimestres cotisés ou assimilés.

1. — Périodes cotisées. Les trimestres pris en compte sont ceux pour lesquels (depuis 1930) un minimum de cotisation a été versé ou racheté (mini fixé par des règles variables suivant l'époque). L'arrêté de compte se fait au dernier jour du trimestre civil précédant la date du début de la retraite.

2. — Périodes assimilées. Ce sont celles, comprises entre le 1-9-1939 et le 1-6-1946 pendant lesquelles un assuré a été mobilisé, prisonnier, déporté, interné politique ou racial, S.T.O., engagé volontaire, etc. Le nombre de trimestres correspond au 1/3 du nombre de mois de date à date.

Par extension sont assimilés : la guerre d'Indochine, 1945-1957, celle de Corée, 1950-1953. Cas particuliers : Alsaciens et Lorrains.

3. — SALAIRE ANNUEL SERVANT DE BASE DE CALCUL :

a) Base (règle applicable depuis 1973). Le salaire de base annuel est obtenu en prenant en considération la moyenne des salaires des dix meilleures années civiles d'assurance après 1947, ayant donné lieu à cotisation.

C'est-à-dire des dix années les plus avantageuses pour l'assuré, étant entendu que :

- Ces années comportent au moins trois trimestres cotisés et un minimum de cotisation ;
- Les salaires retenus sont limités au plafond Sécurité sociale de l'année retenue.

b) Revalorisation. Etant donné la dépréciation progressive de la

monnaie, chaque année de salaire est actualisée en étant affecté d'un coefficient multiplicateur.

Ce taux de revalorisation est fixée deux fois l'an en fonction du coût de la vie.

Par exemple en 1974 : salaires de 1948 x 15,931 ; 49 x 13,465 ; 50 x 11,817 ; 51 x 8,384 ; 52 x 6,997 ; 53 x 6,899 ; 54 x 6,462 ; 55 x 5,919 ; 56 x 5,304... 62 x 2,728...

Ainsi les dix « meilleures » années ne sont pas forcément les dernières et même pour un assuré ayant toujours été « au plafond » ce sont habituellement les plus anciennes.

4. — AGE DE LA « LIQUIDATION » ET TAUX DE LA PENSION PERÇUE :

a) En règle générale. La pension annuelle (qui est versée par 1/4 trimestriellement, à terme échu), se calcule en % du salaire de base défini ci-dessus.

Soit : 25 % à 60 ans ; 30 % à 61 ans... 50 % à 65 ans ; 55 % à 66 ans ; 60 % à 67 ans... etc., sans plafond.

Toutefois nous avons vu plus haut que le résultat doit éventuellement être divisé par 150 et multiplié par un nombre de trimestres inférieur, si avant 1975 ou 37 ans et demi de cotisations non atteints. De toute façon le résultat ne peut être supérieur, au % obtenu, X par le plafond Sécurité sociale de l'année de liquidation.

b) Pour les anciens prisonniers de guerre, anciens combattants, depuis 1975, les 50 % sont acquis dès l'âge de 60 ans au lieu de 65 ans (c'était 63 ans en 1974). Sous réserve :

- Que les 50 % soient atteints suivant les règles précitées.

- D'avoir été en captivité un temps minimum, soit : si plus de 54 mois maximum atteint à 60 ans ; si plus de 41 mois à 61 ans ; plus de 29 mois à 62 ans ; plus de 17 mois à 63 ans ; plus de 5 mois à 64 ans.

c) Dans tous les cas il y a majoration si :

- Conjoint à charge.
- Trois enfants nés de l'assuré (+ 10 % en ce cas).

5. — LIQUIDATION ET REVALORISATION :

a) Chaque assuré rentrant dans le cadre des conditions énoncées ci-avant a le choix du moment où il peut et doit de lui-même demander la mise en retraite.

Pour cela il doit remplir l'imprimé de demande de liquidation, fourni par la caisse régionale d'assurance maladie de son dernier lieu de travail, et l'accompagner des justificatifs nécessaires.

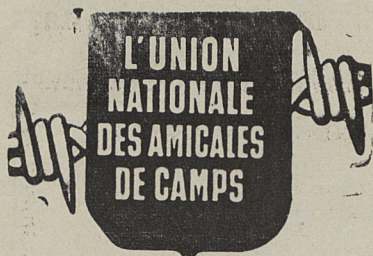
La date d'entrée en jouissance est nécessairement un 1^{er} du mois, en principe le 1^{er} suivant le dépôt.

La « liquidation » d'une pension est irrévocable et bloque définitivement le montant de base de la pension, même si par la suite les éléments de calcul ou ses règles se modifient.

La « liquidation » n'est subordonnée à aucune condition de cessation d'activité, il est donc pos-

(Suite en page 4)

FPRES 404



Amicales représentées :
Oflags : II B, IV D, VI, X B, XVIII.
Stalags :
Aspirants, IA/IB, IIB, IIA, C, D, E, III, IV, IV B/G, IV C, VA/V C, VB, XA, B, C, VI, VII, IX, XII, XIII, XVII A - XVII B, XVIII, A.P.G.-I.S.

Non représentées :
Oflag X C, Stalags VIII, XI A, 369.

DELEGUES DEPARTEMENTAUX

Présents :

Abbé *Chapuis* (Ardèche-Drôme), *Crouzit* (Charente), *Cornemillot* (Côte-d'Or), *Gallina* (Gironde), *Nicolas* (Hérault), *Chague* (Indre-et-Loire), *Collée* (Landes), *Minon* (Loiret), *Storck* (Maine-et-Loire), *Richard* (Haute-Marne), *Filpo* (Nord), *Pagay*, *Poizat* (Rhône), *Jouin* (Sarthe), *Dannemuller* (Savoie, Haute-Savoie), *Bertat* (Essonne), *Hory* (Hauts-de-Seine), *Marter* (Seine-Saint-Denis), *Langevin* (Val-de-Marne), *Lefrançois* (Val-d'Oise).

Excusés :

Hugin (Allier), *Monteux* (Alpes-Maritimes), *Serrus* (Ariège), *Morino* (Bouches-du-Rhône), *Peres* (Gers), *Boissière* (Loire-Atlantique), *Schwob* (Moselle), *Lassalle* (Hautes-Pyrénées), *Domingo* (Pyrénées-Orientales), *Godard* (Les Yvelines), *Courville* (Vaucluse), *Bertrand* (Vosges), *Genest* (Yonne), *Guinaudeau* (Vendée).

Les invités suivants assistent à la séance du matin :

- *Albert Peyre*, représentant la F.N.C.P.G. ;
- *Louis Dalin*, représentant l'U.N.E.G. ;
- *Deroys*, représentant l'A.C.C.-A.P. ;

A 9 h 50 le président *Talamon* déclare ouverte cette assemblée générale.

Il remercie, en son nom personnel et au nom de tout le Conseil d'administration de l'U.N.A.C., tous les représentants d'Amicales et délégués cités ci-dessus, de leur présence, et salue les invités.

Il dit que si pendant trop longtemps, et malgré les efforts de chacun, aucune amélioration marquante ne pouvait être signalée dans l'évolution des problèmes des anciens P.G., cette année il y a enfin quelques sujets de satisfaction.

Il y a encore beaucoup à faire, de nombreuses et légitimes demandes ne sont pas satisfaites. Aussi faut-il ne pas s'en tenir à l'acquiescement et s'il n'est pas interdit d'espérer, il faut cependant continuer à travailler pour l'aboutissement des justes revendications encore non satisfaites. Le Comité d'Entente, après avoir pris acte des avantages accordés, entend bien ne pas abandonner sa lutte aussi longtemps qu'un contentieux P.G. subsistera.

Et le président d'ajouter que la récente adhésion de l'U.N.A.C. à l'U.F.A.C. a été donnée afin d'apporter à cette dernière, par l'apport de nouveaux effectifs, une force supplémentaire dans l'action qu'elle a à mener au nom et pour le monde combattant.

Avant de lui donner la parole *M^e Talamon* tient à remercier *Marcel Simonneau* de tout le travail accompli par celui-ci tant au sein de l'U.N.A.C. qu'au sein du Comité d'Entente.

Son compte rendu d'activité 1974 ayant été remis à chaque participant avant l'assemblée générale, *Simonneau* n'en donne pas lecture.

Faisant allusion aux améliorations obtenues au cours de l'année écoulée dans le règlement de certains problèmes P.G. (retraite professionnelle à 60 ans, majoration et indexation de la retraite du combattant, etc.), il se dit, pour une fois, un homme heureux. Et de rappeler les longues années de désillusions qui ont précédé le moment où sont enfin parvenues ces améliorations.

Sur le plan de l'administration de l'U.N.A.C. il rappelle la poursuite des tâches nombreuses et variées du Conseil d'administration, sous la présidence estimée de *M^e Talamon*, afin de développer

le rayonnement et le prestige de l'U.N.A.C. dans l'intérêt des Amicales et ce faisant, dans l'intérêt de tous nos camarades anciens P.G.

Il signale que grâce à la collaboration de *Lucien Jager* et de *Pierre Vila*, il peut dire qu'il y a une permanence presque tous les jours au 68, rue de la Chaussée-d'Antin, ce qui permet de recevoir les camarades de toutes les Amicales en quête de renseignements, ou tout simplement en mal de visite.

Ceci le conduit à rappeler aux responsables d'Amicales de ne pas manquer de signaler au secrétariat le calendrier de leurs différentes réunions ou manifestations, tout changement dans celui des permanences propres à chaque Amicale, et tous renseignements utiles aux camarades-visiteurs.

Il offre la représentation de l'U.N.A.C. aux assemblées générales des Amicales.

Il propose de réunir plus souvent que cela n'a été fait dans le passé les responsables d'Amicales (qui se voient moins souvent depuis la cessation d'activité du bar-restaurant) afin de parfaire la diffusion des informations qui intéressent la vie des Amicales, et resserrer davantage encore les liens d'amitié des participants.

Il dit la chance de l'U.N.A.C. de pouvoir, grâce à son accord avec le C.E.P.T., se maintenir avec les Amicales au 68, rue de la Chaussée-d'Antin où tant de souvenirs s'y rattachent.

Il dit aussi la bonne marche du secrétariat administratif et en remercie, en passant, *Mme Menu*.

En ce qui concerne les effectifs s'ils sont, sur le papier, un peu inférieurs à ceux de 1973, la grève des P.T.T. d'octobre-novembre en est la cause. Certaines Amicales n'ayant pu réclamer les règlements de cotisations avant la fin de l'année 1974, ces cotisations ne seront comptabilisées qu'en 1975.

Simonneau encourage son auditoire à relancer la prospection car, dit-il, au lendemain des résultats obtenus sur le plan revendicatif le moment est favorable. De plus, avec l'âge, le désir, pour beaucoup d'anciens P.G., est grand de venir ou revenir dans les Amicales qui ont maintenant trente années d'existence.

Quant au montant des secours distribués par les Amicales aux camarades malchanceux, malades, veuves, jeunes, il s'élève à 230.000 F (certaines Amicales distribuant à elles seules 40 à 45.000 F).

A ce chiffre énorme il faut ajouter plusieurs dizaines de milliers de francs obtenus des Services départementaux de l'Office national des A.C.V.G.

Et à cette œuvre sociale financière, il faut aussi ajouter — ce qui est fort apprécié partout — notre action morale intervenant sous forme de visite à domicile ou dans les hôpitaux, des camarades malades, ou grâce à des correspondances.

A propos des journaux *Simonneau* regrette que, dans l'ensemble, ils ne paraissent pas assez souvent mais en raison des augmentations énormes intervenues depuis un an dans ce domaine, il reconnaît qu'il est difficile de faire mieux. Pourtant la question doit retenir l'attention de tous tant la parution et la diffusion des « Liens » est importante, aussi faite de pouvoir augmenter le nombre de numéros, convient-il de soigner particulièrement le contenu de ceux qui peuvent paraître afin de favoriser l'intérêt de leur lecture.

Simonneau passe ensuite au chapitre « relations et activités extérieures de l'U.N.A.C. ».

Evoquant brièvement la représentation de cette dernière, chaque fois que cela est possible, à toutes les manifestations officielles ou des Associations sœurs, il met en relief les excellentes relations entretenues avec la F.N.C.P.G., l'U.N.E.G. et l'A.C.C.A.P. et confirme que toute rencontre avec l'une ou l'autre d'entre elles est

COMPTE RENDU

de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'U.N.A.C. du samedi 15 mars 1975

toujours empreinte du meilleur esprit P.G.

S'adressant à *Albert Peyre* il lui dit :

Merci, mon cher *Peyre*, à la Fédération, de nous permettre d'assister à vos réunions du Comité fédéral. C'est très important à nos yeux. Cela est source d'informations qui permettent de tracer le chemin que nous devons suivre ensemble en toute circonstance. Notre union est ainsi raffermie et sans faille, nos rapports sont plus étroits non seulement avec nos camarades du bureau fédéral, mais aussi avec les responsables des Associations départementales qui sont bien souvent membres de nos Amicales.

Nos rapports avec *Beaudoin* et *Paumier* sont excellents et nous permettent de nous consulter très souvent sur la façon de mener notre action dans le même sens que vous vers les mêmes responsables ministériels.

Nous avons fait du bon travail ensemble, mes chers camarades au sein du Comité national d'Entente P.G. Quelle heureuse idée avons-nous eue lorsque nous l'avons créé tous ensemble.

Aussi un seul mot, que vous partagez, j'en suis certain : *Continuons...* et continuons maintenant encore davantage puisque nous nous retrouverons également au sein de l'U.F.A.C.

Et s'adressant aux délégués départementaux de l'U.N.A.C. :

A vous mes chers camarades qui vous exprimerez cet après-midi sur votre action et vos résultats dans vos départements respectifs, soyez remerciés de tout ce que vous faites. Mais que les Amicales vous aident en vous assurant le service de leur journal comme vous le demandez tous avec tant d'insistance.

Si, grâce à vous, les relations avec les Services départementaux de l'Office national sont partout suivies, sympathiques, efficaces, et que beaucoup d'entre vous font partie des commissions nous concernant, il n'en est pas de même pour la représentation U.N.A.C. au sein du Conseil d'administration de l'Office national où la représentation P.G. est d'ailleurs illogique.

Récemment, nous pensions pouvoir enfin réussir, après tant d'années, à obtenir un siège. Hélas, le ministre en a décidé autrement, par une méthode bien simple, mais pour le moins curieuse, il a tout simplement reconduit l'ancien Conseil d'administration.

Nous avons vivement protesté, ainsi que tous nos camarades du Comité d'Entente.

Un décret doit, nous dit-on, être bientôt pris pour une représentation plus logique des Associations. Acceptons-en l'augure.

Simonneau rappelle ensuite que parmi les nombreuses manifestations qui en 1975, marqueront le trentième anniversaire de la fin de la guerre 1939-1945 et avec elle le retour massif des anciens P.G., c'est le rassemblement-pèlerinage de Lourdes qui connaîtra le plus grand nombre de participants.

En raison des impératifs d'organisation il invite tous les intéressés à bien noter que la date limite pour les inscriptions a été fixée au 31 mars.

Le père de *Metz* répondra dans quelques instants à toutes les questions et donnera des détails sur la préparation et le déroulement de ce rassemblement-pèlerinage.

Simonneau après avoir donné les excuses de nos délégués départementaux absents, leur profonde amitié et leur fraternel souvenir, analyse les problèmes nous concernant, dit ce qui doit être conseillé à nos camarades et développe les objectifs que se sont fixés les Associations nationales au sein de l'U.F.A.C. (qui tient son assemblée générale actuellement), et du Comité national d'Entente à savoir :

- application loyale du rapport constant ;
- retraite du combattant égale pour tous ;

- carte du combattant à tous les anciens prisonniers de guerre ;
- levée des forclusions pour certaines maladies pour tous les anciens P.G.

En un mot rester unis et combattif, pour régler une fois pour toute le lourd contentieux ancien combattant, ancien P.G.

Les applaudissements qui suivent les commentaires donnés par *M. Simonneau* témoignent de la satisfaction et des remerciements de son auditoire, et le président *Talamon* le félicite à nouveau pour son exposé.

La parole est donnée à *A. Peyre*, secrétaire général adjoint de la F.N.C.P.G.

Celui-ci dit le plaisir qu'il a à se trouver à l'assemblée générale de l'U.N.A.C. à qui il apporte le salut fraternel de sa Fédération.

Il expose divers points techniques concernant la situation de ceux des anciens P.G. qui vont bénéficier totalement de la loi sur la retraite professionnelle à 60 ans, mais aussi de ceux pour lesquels cette loi est intervenue trop tard.

Il fait un bref exposé sur les possibilités qui existent encore pour ceux qui n'ont pas encore adhéré à la Mutuelle et termine en formant des souhaits de fructueuse et longue vie à l'U.N.A.C.

**

Après avoir remercié *Peyre* de son exposé et de ses souhaits, le président *Talamon* donne la parole au secrétaire général de l'U.N.E.G. *Louis Dalin*.

Sensible à l'excellent accueil qui lui est réservé et aux mots aimables qu'il a entendus à l'adresse de son Association dit apporter le salut amical de son président, *René Picard*.

Evoquant la similitude de vues sur les objectifs à atteindre il se dit en accord complet avec les Associations groupées au sein du Comité d'Entente, et confirme la demande d'adhésion présentée par son Association à l'U.F.A.C. (acceptée d'ailleurs la veille déclare *Simonneau*).

Le président *Talamon* remercie *Dalin* et le charge de ses amitiés au président *Picard*.

**

Deroys, représentant l'A.C.C.A.P. à qui la parole est maintenant donnée met au crédit de la camaraderie qui existe encore entre les anciens P.G., après trente années, le fait que nos Associations aient encore la vigueur qu'on leur connaît.

Il se félicite de constater qu'à côté du rôle civique qu'elles ont pu jouer, on doit aussi leur attribuer un rôle civique et leurs activités devraient être observées pour le service de la paix.

Applaudissements et remerciements du président *Talamon* à *Deroys*.

**

Le trésorier *Georges Gain* présente :

- le compte d'exploitation 1974 ;
- le bilan au 31 décembre 1974 ;
- un projet de budget 1975.

Un exemplaire de chaque pièce ayant été remis auparavant à tous les participants.

Gain signale que le compte d'exploitation est à corriger en retirant du résultat positif la somme de 5.800 F, montant de la contribution mobilière dont l'avis lui est parvenu postérieurement à l'établissement dudit compte.

Il demande à l'assemblée de porter de 2.10 à 2.30 F le montant de la redevance payée par adhérent et annuellement par les Amicales.

Le président *Talamon* remercie *Gain* de la bonne gestion des finances de l'U.N.A.C. et grâce à qui cette dernière a remonté les difficultés d'il y a quelques années.

Après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux

comptes *Beauplet*, rapport félicitant également *Gain* et invitant l'assemblée à approuver ses comptes et à lui en donner quitus, le président suspend la séance et en demande la reprise à 15 h 00.

Tous les participants et nos invités se retrouvent à 13 h 00 pour partager un repas présidé par *Mme Seydoux*, veuve de notre regretté président *René Seydoux*.

Dans une courte allocution du président *Talamon* hommage est rendu à la mémoire de ce dernier et de tous nos camarades décédés qui, de leur vivant, ont travaillé pour nos Amicales et pour l'U.N.A.C., et grâce auxquels celles-ci doivent, en grande partie, la possibilité de célébrer cette année le trentième anniversaire de leur existence.

**

Reprise à 15 h 00, la séance de l'après-midi débute par un long exposé de *Georges Rochereau*, responsable du pool des journaux, qui dresse le bilan 1974 du tirage des « Liens » et donne diverses informations statistiques et techniques qui sont de nature à aider les Amicales sur le sujet si important qu'est la diffusion de leurs publications.

Rochereau annonce que notre ami *Laromiguière*, qui s'est dévoué pendant de longues années pour faciliter le travail des Amicales dans le domaine de l'imprimerie, cessera son activité le 31 mars 1975, et qu'à partir de ce moment il y aura lieu de s'adresser directement à l'imprimeur *Adam*.

Simonneau demande qu'une réunion de travail ait lieu très rapidement afin de coordonner les méthodes à adopter lors de la remise des ordres de tirage à cet imprimeur.

Avant d'en terminer sur le sujet, *M^e Talamon*, *Simonneau* et *Rochereau* invitent l'assemblée à joindre ses remerciements aux leurs, à l'adresse de *Laromiguière*, pour les conseils donnés et les services rendus — très importants — par ce camarade.

Applaudissements.

**

Avant de poursuivre la discussion sur les sujets divers le président *Talamon* donne, comme suit, le résultat des votes, exprimés par 48 mandats sur 52 :

- les rapports d'activité et financier, ainsi que quitus au trésorier, ont été approuvés à l'unanimité de ces 48 mandats ;
- l'augmentation de la redevance annuelle des Amicales à l'U.N.A.C. a reçu l'approbation de 42 mandats sur 48.
- les membres sortants ont été réélus : *M^e Talamon* et *Sabarly* par 47 voix, *Gain* et *Bigi* par 48.
- sur 15 mandats consultatifs (délégués départementaux), tous ont approuvé la réélection du tiers sortant, et 12 la majoration de la redevance annuelle.

**

Après la proclamation de ces résultats, plusieurs délégués donnent des informations sur les activités respectives déployées dans leur département ou région.

Les bilans les plus remarquables sont ceux de nos camarades *Pagay* pour la région Rhône-Alpes, de *Nicolas* pour l'Hérault, de *Jouin* pour la Sarthe, de *Storck* pour le Maine-et-Loire, de *Filpo* pour le Nord.

Aussi bien des interventions de ces derniers que de celles des autres délégués et des rapports des absents adressés à *Simonneau* ont retenu une volonté unanime de continuer à travailler pour développer à travers tout le pays le rayonnement que l'U.N.A.C. s'est déjà forgé ; pour que ses buts sociaux soient poursuivis tant en collaboration avec les Associations sœurs qu'avec les Offices départementaux, les municipalités, etc., et pour que les liens de camaraderie entre tous les anciens P.G. ne se relâchent pas.

(Suite en page 3)

ACTIVITÉS INTERDÉPARTEMENTALES

GRAND RASSEMBLEMENT-PELERINAGE DU TRENTIEME ANNIVERSAIRE

26, 27, 28 et 29 septembre
1975

Les inscriptions sont closes. Nous devons en effet donner à la S.N.C.F. les effectifs par région afin que cet organisme répartisse les trains nécessaires, les horaires, la sécurité, l'acheminement.

Nous devons aussi et c'est très important faire le point pour l'hébergement auprès des hôtels et de **Sip-Laronde**, l'agence s'occupant pour le plus grand nombre du transport et du logement.

Les inscriptions sont très nombreuses et ce sera un **très grand succès**.

Il faut cependant que chacun y mette du sien et nous aide, vous devez deviner que c'est un « gros morceau » et pas facile.

Quelque soit votre choix dans vos retenus pour l'hébergement et le transport, même le tout par vous-même, il faut absolument vous inscrire auprès du père de **Metz**, quartier Luther-King, 461001, 77190 Dammarie-les-Lys, téléph. : 439-48-34 et le droit d'inscription est de 20 F en général, certains départements assurant le tout ont été obligés de demander 25 et 30 F, il faut le comprendre, l'acompte pour ceux qui passent par **Sip-Laronde** est de 50 F en plus de ce droit d'inscription, tous ceux qui n'ont versé que 50 F doivent nous adresser par retour

les 20 F d'inscription, c'est donc 70 F par personne qui doivent accompagner votre bulletin d'inscription. Faites-nous savoir aussi si vous préférez un train de jour ou l'avion ?

Chacun d'entre vous recevra en temps voulu : le livret donnant entre autre le **programme complet**, l'insigne, etc.

Ceux aussi qui ne nous ont pas donné leurs Stalags, leurs différents kommandos, leur adresse en France durant la captivité, veuillez bien nous les adresser afin d'établir les fiches de renseignements qui seront dans les permanences à la disposition de camarades qui recherchent un copain et savoir s'il est à Lourdes.

Le livret vous donnera également les permanences pour chaque Oflag ou Stalag.

Nous avons encore à votre disposition soit à l'U.N.A.C. soit à votre Amicale des cartes postales au prix de 1 F plus frais d'envoi qui vous permettront de faire connaître à vos camarades de Stalags et de kommandos que vous serez à Lourdes et que vous seriez heureux de les y rencontrer.

D'ailleurs d'ici septembre **tous les mois** nous vous renseignerons utilement.

Aidez-nous et en toute chose soyez compréhensifs, dans cette affaire l'esprit P.G. bien connu doit être roi.

Marcel SIMONNEAU.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 3 MARS 1975

Etaient présents :
Colonel **Carnoy** de l'Oflag IV D.
Paul Gasz de l'Oflag XVII A.
Fernand Houpe des Aspirants.
Cyrille Flipo des II.
Paul Van Moerbecke des II.
Paul Darloy des II.
Robert Maréchal des III.
Jacques de Baralle des III.
Henri Leroy des IV.
Georges Tillier des III.
Charles Lacroix des VII.
Lucien Hespel des IX.
Maurice Dupont des XI.
Ernest Langlois des XII.
Louis Loridan des XII.
Constant Quenelle des XIII.
Léon Lenfant des XIII.
Gérard Depraete des XIII.
Abbé Clabaut des XVII et XVIII.
Maurice Cousin des XII pour Lourdes.

Excusés :
Florimond Segard des I.
Robert Rancelot des III.
Charles Matton des XIII.
Félix Gabriel des XVII et XVIII.

La séance est ouverte à 18 h 45 et le compte rendu de la séance du 3 février est adopté sans observation à l'unanimité.

Monsieur **Notebart** nous apprend officiellement que la « Maison des Enfants » sera mise à la disposition de l'U.N.A.C. pour son repas du 11 mai. **Jacques de Baralle** contactera Monsieur **Forestier**, directeur de la Maison pour mise au point définitive.

Le prix du repas ne devra pas dépasser 35,00 F. **Ernest Langlois** souhaite vivement que chaque Amicale fasse connaître dans son « Lien », la date et le programme de la journée U.N.A.C.

Cyrille Flipo représentera l'U.N.A.C.-Nord à l'assemblée générale du 15 mars à Paris.

Stand U.N.A.C. à la Foire de Lille. Nous aurions 60 % des chances d'avoir une situation de choix, 35 % pour un emplacement moins bien situé. Monsieur **Zimmermann**, responsable de la Foire nous donnera une réponse pour le 10 mars.

Jacques de Baralle relate l'inspection de l'Office départemental par Monsieur **Brisset** de Paris. Ce dernier affirme que Monsieur **Monet** reste secrétaire général de l'Office, **Jacques de Baralle** a donc adressé une lettre à Monsieur le préfet du Nord, protestant contre cette affirmation. Il déclare que M. **Monet** n'exerce plus ses fonctions et que Mlle **Giraud** prenant sa retraite en cours d'année l'Office se trouvera sans secrétaire général et sans secrétaire administratif.

Jacques de Baralle nous informe ensuite des décisions récentes du gouvernement concernant la retraite A.C. et son montant. Problème complexe que **Maurice Dupont** des XI particulièrement informé précisera dans un exposé d'ensemble. Son article paraîtra dans les « Liens » afin qu'une fois

pour toutes aucune mauvaise interprétation des textes ne se produise, merci à **Maurice Dupont** qui permettra ainsi aux responsables Amicales de répondre avec précision à leurs adhérents.

L'Office départemental a accordé une somme de 75 F pour achat de gouceurs ou tabacs aux anciens combattants en hospices. Une aide ménagère à domicile peut être accordée pour certains anciens combattants invalides. Beaucoup semblent ignorer cette possibilité. Les « Liens » devraient mentionner cette action sociale.

Henry Leroy représentera l'U.N.A.C. à la journée des anciens des forces françaises en Allemagne, Autriche et Rhur le 23 mars.

Maurice Cousin donne des renseignements très intéressants sur Lourdes. 502 inscrits sur le plan départemental. Les inscriptions se poursuivront jusqu'au 31 mars avec des réserves pour les retardataires. **Maurice Cousin** prévoit 80.000 participants et 100.000 pour le jour de pointe. Attention toutefois pour l'hébergement, la capacité hôtelière de Lourdes est de 35 à 40.000, le reste sera soit chez l'habitant soit dans les localités voisines.

Fernand Houpe regrette que le Nord, géographiquement fort éloigné de Lourdes, soit minoritaire et souhaite que l'organisation accepte un complément d'adhésions allant jusqu'à 750. Tous adressent des félicitations à **Maurice Cousin** pour son énorme travail.

Jacques de Baralle donne de bonnes nouvelles de la Maison de retraite de Villeneuve - d'Ascq, 80 lits. Un prototype qui comprendra en plus des maisons les plus modernes, une salle de consultations médicales, une salle de mécanothérapie, de gymnastique, etc. Résultat des nombreux souhaits de **Cyrille Flipo** et des démarches du délégué.

Jacques de Baralle termine par une bonne nouvelle, le mariage de la fille du camarade **Podvin**. Reçu une carte de salutations amicales de **Jean Collée**. Par contre il explique l'absence de **Florimond Segard** par un grave accident survenu à sa fille. Nos vœux de complet rétablissement.

La séance est levée à 20 h 10. Prochaine réunion le 7 avril 1975.

Le Secrétaire,
Paul DARLOY.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'U.N.A.C.

(Suite de la page 2)

Et **Marcel Simonneau** de conclure en remerciant chacun du travail accompli et en exhortant tous les participants à cette assemblée générale 1975 à poursuivre leurs efforts, car ajoute-t-il, malgré les résultats positifs obtenus il y a encore beaucoup à faire.

... Il m'a été agréable de vous donner aujourd'hui un bilan général favorable, alors que les années précédentes votre Conseil d'administration, s'il pouvait être fier des résultats satisfaisants propres à l'U.N.A.C., l'était beaucoup moins de ceux qu'auraient dû lui apporter les luttes menées en commun avec ses « sœurs » au sein du Comité d'Entente.

Le mur qui se dressait devant nous a souvent écourés, découragés. Si nous avons continué la bagarre et avons pu tenir le coup, c'est parce que notre pensée allait sans cesse à tous ceux de nos camarades qui comptaient sur nous, qui attendaient tout de nous.

Et c'est aussi grâce à notre position commune, à notre volonté, à notre acharnement que nous avons pu atteindre certains objectifs que vous connaissez.

Mais puisque la partie n'est pas entièrement gagnée continuons, continuons partout à harceler tous les parlementaires de tous bords afin que l'acquit soit encore plus important en 1975. La période est favorable, nous sommes mieux écoutés, mieux compris, nous devons en profiter.

Vous pouvez compter sur tous vos dirigeants nationaux, comme eux doivent compter sur vous.



UN NOUVEAU LIVRE SUR LA CAPTIVITE

« Les chaînes brisées », un ouvrage étayé par des notes précises sur la captivité qu'ont connue près de deux millions de Français après la catastrophique défaite de juin 1940. Tout paraissait avoir été dit sur le sujet. Pourtant, trente ans après la libération des camps, **Jacques Madelpuech**, après une longue et profonde réflexion, nous fait découvrir des aspects encore inconnus de cet esclavage et des révoltes qu'il a suscitées. L'ambiance dans les baraques, les évènements sont décrites avec beaucoup de détails pittoresques, parfois comiques ou émouvants et les scènes du génocide juif de Stryj, durant l'été 1943, évoquées avec un réalisme poignant. Sur la lutte souvent occulte, patiente, tenace, organisée dans les camps contre l'immense bêtise et la tragique cruauté du nazisme, **Jacques Madelpuech** témoigne d'une façon très personnelle, avec une éclatante sincérité.

**

Né à Aurillac le 20 avril 1915, **Jacques Madelpuech** est originaire de la Haute-Auvergne. Fait prisonnier, le 20 juin 1940, après plusieurs tentatives d'évasion, il est déporté à Rawa-Ruska. Replié en Allemagne devant l'avance russe, il réussit enfin à s'évader et entre dans la Résistance. A la libération, il est appelé à diriger le journal quotidien « Le Cantal Libre ». Puis il fonde la section départementale de la M.G.E.N. (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) qu'il dirige jusqu'à sa mise à la retraite. Actuellement il prépare un nouveau récit et un roman champêtre.

**

« La Pensée Universelle », 3 bis, quai aux Fleurs, 75004 Paris, tél. : 325-85-44. Prix : 42,80 F T.T.C.

RASSEMBLEMENT P.G. EN BRETAGNE

Les anciens P.G. bretons de Muhlberg-sur-Elbe, organisent pour la Pentecôte 1975 un :
CONGRES INTERNATIONAL DES ANCIENS P.G. DE MUHLBERG LES 17 ET 18 MAI 1975
A VANNES (Morbihan)

Pour le trentième anniversaire du retour.

De nombreux camarades étrangers nous ont déjà assuré de leur présence. Tous les anciens P.G. ayant transités par Muhlberg (IV B), ainsi que les anciens P.G. des autres Stalags et tout particulièrement les Bretons, sont très cordialement invités à ce rassemblement de l'amitié et du souvenir.

Pour tous renseignements complémentaires, détail des cérémonies, hébergement, etc., écrire, si possible avant le 15 avril à

Georges CALDRAY, 149, avenue de Verdun,
56000 Vannes

AMICALISTES DU MIDI MEDITERRANEEN

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Alpes-de-Haute-Provence, Drôme, Ardèche, Var, à l'occasion du trentième anniversaire du retour, rassemblement à Avignon le :

DIMANCHE 1^{er} JUIN 1975

sous la présidence de **Marcel Simonneau**, vice-président, délégué de l'U.N.A.C. ; Président national des Stalags III.

A partir de 9 h 00. — Accueil des participants à la Mairie d'Avignon.

A 10 h 00. — Visite commentée du Palais des Papes (une modeste rétribution sera fixée au dernier moment).

A 11 h 30. — Réception des invités, suivie du dépôt d'une gerbe au monument aux Morts.

A 11 h 45. — Apéritif d'honneur offert par le Conseil municipal.

A 12 h 45. — Repas de l'amitié. (Prix 40 F tout compris.)

Inscrivez-vous sans tarder auprès de l'un des organisateurs de ce rassemblement qui permettra de nous retrouver unis comme il y a trente ans.

— **A. Courveille**, villa Mirador, Crillon-le-Brave, 84410 Bédouin.

— **Georges Nicolas**, 2, rue Stanislas-Digeon, 34000 Montpellier.

— **André Morino**, 45, boulevard Tellène, 13007 Marseille.

Pour tout ou partie de la quote-part, un seul responsable :

— **André Morino**, C.C.P. Marseille 37-48.

Nous comptons sur vous, votre famille, vos amis, pour donner le plus grand relief possible à cette grande manifestation méridionale.

Afin de mieux se retrouver, il est recommandé de porter un macaron à la boutonnière, indiquant le nom, le Stalag et le département.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Stalag : Nombre de personnes à inscrire :

Adresse :

.....

.....

.....

(Bulletin à renvoyer par retour.)

LE LIEN

Publication mensuelle
68, rue de la Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

Georges ROCHEREAU
Directeur de la publication :

Abonnement : UN AN : 12 F

Imprimerie ADAM
4 bis, rue Nobel, Paris (18^e)

- Nouvelles de notre Grande Famille -

Georges Giraud, 83 - La Seyne-sur-Mer.

Mes amitiés et mon meilleur et plus fraternel souvenir à tous les anciens du Kreis Hagenow... Bouzenburg... Schwenin... Et bon trentième anniversaire du retour...

Pourquoi ne serais-tu pas des nôtres... Un petit effort.

Albert Geffroy, Paris :

Reçu lettre et règlement. Tu nous écris, j'aurais voulu l'apporter moi-même (ce qui nous aurait fait plaisir), mais cela ne m'a pas été possible.

Bonjour à tous. Mes amitiés aux anciens du IIA, particulièrement, les anciens de Tonhalle Rostock d'avant les bombardements d'avril 1942.

A bientôt, nous espérons, le plaisir de te voir... La Chaussée-d'Antin n'est pas si éloignée.

Georges Blouet, 60 - Saint-Maurice-du-Désert :

Nous écrit : « Je m'excuse de n'avoir pu te faire parvenir ce petit règlement, mais ayant été hospitalisé et en instance de l'être à nouveau dans les jours à venir pour subir une intervention chirurgicale, je n'ai pu trouver le temps de le faire.

« Je reste solidaire de mes camarades malades, moi-même faisant l'expérience d'une santé précaire. A tous mes camarades, je dis toutes mes amitiés. Ex IIA. »

Comme c'est gentil à toi, de ne pas avoir omis ce règlement dont vivement nous te remercions... Nous te demandons de nous tenir au courant de ton état de santé lorsque tu seras opéré, et d'ores et déjà te souhaitons un prompt rétablissement. Encore merci mille fois de tes gentillesses et bonnes paroles.

Bernard Blanc, 40 - Soustons : Avec l'amical souvenir de « Gaëtan ». Toutes mes meilleures amitiés aux anciens du IID...

A quand le plaisir de te voir... Il est vrai que tu es privilégié... Les Landes ont si souvent beau temps... Amitiés.

Rousseau, 17 - Saint-Genis-de-Saintonge :

C'est Madame qui écrit et tout en payant cotisation et bons, nous fait connaître que notre ami, très souffrant, lui a causé bien des soucis... Comme nous vous comprenons, chère Madame, et nous souhaitons à votre cher époux, un complet et prompt rétablissement.

Albert Nicolas, Frère Marie-Albert, La Trappe :

Notre ami nous écrit : « En t'avisant que j'avais changé de kommando l'an dernier et qu'à 60 ans, sans attendre que la loi sur la retraite des A.C.P.G. soit votée, j'entraîs à La Trappe, j'aurais dû, bien sûr, te prévenir que j'abandonnais tous « mes biens » aux plus pauvres que moi c'est évident. Pour la même raison étant en clôture monastique, vivant dans la solitude et le silence, je n'ai pu cette année, placer les billets de tombola. Je regretterai aussi profondément le bulletin du « IIE », toujours si intéressant, véritable « lien d'amitié », mais il me reste un cœur immense, plein de souvenirs et d'affection pour tous les frères connus et aimés là-bas pendant nos cinq années de « grandes vacances ». Les anciens « géfants » ont une place de choix dans ce cœur qui prie pour eux et pour leur famille tous les jours. »

Un grand merci pour cette si belle lettre, et chacun des nôtres prendra pour lui tes excellentes paroles.

Notre amitié, tu le sais, reste indéfectible et notre petit « Lien » te parviendra gracieusement, et c'est encore nous qui te remercions.

E. Leclère, 08 - Charleville-Mézières :

Oui les P.T.T. n'ont rien arrangé, mais tout de même le courrier arrive. Merci de tes bons vœux que nous partageons, comme tu le demandes, avec tous les anciens du IIE pour l'année 1975. Les nôtres pour toi et les tiens.

Marcel Touzan, 31 - Muret : Amical bonjour aux copains du Klein Velzur et de Perlin.

André Théodon, 36 - Montierchaume :

Bien reçu lettre et règlement pour 1974. Merci, et bravo au contraire de n'avoir que 56 ans... Tu es vraiment parmi les plus jeunes P.G., et tu vas bénéficier pleinement de ta retraite dès l'âge de 60 ans.

Volontiers nous adressons ton bonjour aux anciens du Stalag IID, kommando de Berlinchen et Rurwen de ta part.

Letiche, ex IID, 92 - Vanves :

Je fais mon méa-culpa. J'ai effectivement omis de régler le carnet de soutien qui m'est parvenu, et vous joins un chèque de 50 F, le solde pour l'entraide. « Ton retard ainsi est largement comblé et t'en remercions. »

Ton bon souvenir à tous ceux du IID Kreiss Komberg et également nous dis-tu aux camarades de l'Amicale. Merci et nos bons vœux.

Georges Bozier, 86 - Chauvigny : J'offre tous mes meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé à tous les camarades et en particulier à ceux du IIE 825 Walhum, et mes excuses pour le retard.

Mieux vaut tard que jamais, et ce proverbe est bien vrai, les P.T.T. nous ont joué un sale tour, mais petit à petit tout rentre dans l'ordre et c'est l'essentiel.

André Chabert, 71 - Saint-Martin-Belle-Rocha :

Le compte postal, fonctionnant très mal, « à qui le dis-tu », je me permets de t'envoyer un chèque bancaire pour régler ma cotisation et le carnet de bons de soutien. Enfin, nous allons pouvoir prendre notre retraite bien méritée. Transmets mon plus cordial souvenir à toute la poste du Stalag IIE. Nos amitiés.

Marc Robert, Paris :

Vous voudrez bien trouver un chèque de 50 F pour ma cotisation en tant qu'ancien du IIE, mais nous nous sommes permis aussi de prendre dessus le montant du carnet de bons de soutien 1974. Tu nous écris, ce n'est que par oubli que je n'avais pas fait cet envoi plus tôt. Amitiés à tous ceux du IIE Zuppendorf. Tu es toi aussi tout excusé et nos vifs remerciements pour l'entraide.

André Jérôme, Belgique :

Meilleurs vœux et souhaits sincères aux anciens P.G. de France et spécialement aux anciens du IIC. Amitiés au président et à mon ami Manin.

Groupe Nord - Pas-de-Calais : CARNET BLANC

Mme Sieux de Mons-en-Barœul (59), veuve de notre regretté camarade Paul Sieux du IIB nous apprend le mariage de son fils Jean-Paul avec Mlle Loridan de La Gorgue (59).

Nos félicitations aux parents et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

RECHERCHES

Notre camarade Eloi Jourdan d'Arles, ancien P.G. du Stalag IIC, recherche Gilbert Lanet qui se trouverait dans le Sud-Ouest et qui travaillait au temps de sa captivité à l'usine Gollonow et Sohn à Stettin.

Ecrire à l'Amicale qui transmettra.

Tous ceux du IIC, ancien P.G. français pensent bien à toi et à leur tour t'adressent leurs vœux les meilleurs pour 1975. Merci.

Georges Ruet, 25 - Audincourt : Adresse à tous ses amis du Stalag IIE ses vœux les plus sincères de bonheur et prospérité pour 1975.

Nos bons vœux et à quand le plaisir de te voir.

NOUVELLES DU NORD

Lucien Heuclin, IID de Douai (59), adresse ses amitiés aux anciens de Stargard. Merci cher Lucien pour ton chèque, mais pourquoi donc ne te joins-tu pas à nous aux assemblées ? Même remarque pour Gilles Leclercq de Bersée (59) que nous aimerions rencontrer plus souvent.

Nos condoléances et notre sympathie attristée à Henri Lorthois (IIE), de Gondécourt qui vient de perdre son frère. Courage, ami !

Les anciens du IID présents à Paris le 9 mars : Migault, Flipo, Darloy, Gennevoise, Asmelh, Brouzet, Liévin, Chommeloux, Laromiguière et bien d'autres, auraient aimé rencontrer Jacques Vandeputte, Gueyet, Emile Jochum re Paris ainsi que Gérard Couture d'Hellemmes. Ils leur adressent leurs amitiés en espérant les rencontrer en 1976.

Amitiés aussi à l'abbé Grégoire de Mazingarbe et à Mme et Michel Fremaux (doyen de l'Amicale). Leur rendrons visite dès que possible.

Retraites - Pensions - Rentes

(Suite de la première page)

sible de cumuler la pension et un salaire, mais, les cotisations de Sécurité Sociale restent dues et ne donnent aucun avantage supplémentaire. Pension à taux bloqué.

b) **Revalorisation.** La pension qui a été versée durant la première année, sera revalorisée progressivement, par l'utilisation d'un coefficient fixé deux fois l'an et identique à celui déterminé en fonction du coût de la vie expliqué plus haut.

6. — DIVERS :

a) Une **Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés (A.V.T.S.)** est prévue pour ceux qui sans ressources suffisantes, ayant 65 ans au moins, remplissent certaines conditions : de nationalité, de ressources, d'âge, de nombre d'années de travail... Son montant est forfaitaire et fixé une fois par an.

b) Une **Allocation supplémentaire du Fonds national de Solidarité**, dont nous ne pouvons ici développer les conditions peut être attribuée à certaines personnes très démunies.

c) Il existe également une **Allocation mère de famille** pour des veuves ou divorcées, ou abandonnées ayant élevé au moins cinq enfants jusque 9 ou 16 ans, et sous certains critères.

d) Rappelons l'**assurance-décès** qui est un capital versé en une seule fois aux « ayants-droit » d'un assuré décédé quelle que soit la cause du décès.

7. — REVERSION EN CAS DE DECES DE L'ASSURE :

Contrairement aux règles des régimes complémentaires, la pension de réversion Sécurité sociale ne constitue pas un droit propre du conjoint survivant, et n'est attribuée que si ce dernier était à charge du disparu.

a) **Bénéficiaires.** Ce sont les conjoints survivants des assurés qui sont décédés :

— Après 60 ans qui bénéficiaient ou aurait pu bénéficier d'une rente ou d'une pension.

— Avant 60 ans si l'assuré à la date du décès justifiait d'au moins 15 ans d'assurance.

Le survivant doit lui-même répondre aux critères. Ne pas bénéficier à titre propre d'une pension vieillesse.

— Avoir atteint 55 ans (règle appliquée depuis le 1-1-1973).

Nos aumôniers de camp, les chanoines Delesalle (IID), et Beilliard (IIB) n'ont pu se joindre à nous le 9 mars. Rendez-vous probable en octobre à Lille.

Les anciens de Gülzow (Poméranie), adressent un amical bonjour à Charles Waldschmidt de Dunkerque, Albert Quiquempoix de Lille ainsi qu'à Gérard Couture d'Hellemmes.

Nos vœux de prompt rétablissement à Mme Robillard épouse de notre excellent camarade Raymond (IIA), ainsi qu'à Mme Sylvestre de Sallaumines (62).

Merci à Auguste Yard (IID), de Phalempin pour la liste importante des anciens du IIB et du IID qu'il nous a confiée. Relance commencée sérieusement. Te tiendrons au courant.

Merci aussi à Pierre Deman et Edouard Amielh (IID) pour leurs démarches entreprises en vue de notre assemblée d'octobre prochain.

Nos félicitations à l'ami Thoreau de Saint-Clou qui, jeune retraité, nous a promis quelques articles inédits pour notre journal.

Félicitations aussi à Frédéric Talbot de Jarnac qui, avec sa famille, affronte les distances pour assister aux assemblées de Paris et de Lille. Au plaisir de te revoir.

Darloy (IID), se rappelle au bon souvenir du pasteur Henri Wehrlin résidant à Strasbourg, adhérent à l'Amicale depuis trente ans.

— Avoir contracté mariage quatre ans avant le décès ou deux ans avant l'entrée en jouissance de la pension par le défunt.

— Avoir été à charge du défunt, c'est-à-dire ne pas avoir de ressources personnelles supérieures au S.M.I.G. (année décès).

b) **Montant.** Le montant de la « réversion » est fixé à la moitié de la pension principale (soit majorations conjoint et enfants exclues) ou de la rente dont bénéficiait effectivement l'ayant-droit au moment de son décès.

Si le défunt avait droit à la pension mais n'avait pas demandé la liquidation ou n'avait pas 60 ans, le calcul de la pension de base suit les règles de calcul en cas d'inaptitude au travail.

La pension (ou la rente) ainsi déterminée :

— est majorée de 10 % si le bénéficiaire a eu au moins trois enfants (ou élevé trois enfants durant neuf ans) ;

— est revalorisée périodiquement comme l'aurait été la pension d'origine ;

— est limitée au plancher à un minimum de 2.450 F an pour 1974, par exemple (avant 10 % enfants).

II. — RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Outre les pensions de Sécurité sociale décrites ci-dessus peuvent s'y ajouter suivant le cas de chacun une retraite complémentaire versée par divers organismes tels : I.R.C.A.C.I.M. ou C.A.P.I.M.M.E.C. (cadres) ; A.R.R.C.O. ou I.R.P.S.I.-M.M.E.C., U.N.I.R.S., V.R.P., C.A.R.-I.M. ou C.A.R.E.M. dans les mines...

Il s'agit de régimes par répartition, c'est-à-dire, les cotisations (% du salaire) versées (ou rachetées) partie par l'employeur, partie par le salarié, déterminent en fonction du prix du point, un certain nombre de points se cumulant au crédit de l'intéressé.

La pension versée suivant les mêmes critères que ceux de la Sécurité sociale, même pour les prisonniers, est fonction du nombre de points en compte et la valeur actualisée de ces points.

Seules différences notables, le pensionné peut continuer de travailler, mais pas dans son emploi antérieur et la réversion automatique est de 60 %.

REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de vouloir bien nous secondar dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues !

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro du « Lien » à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désuni.

Nous comptons sur vous, et d'avance, merci.

NOMS	PRENOMS	ADRESSES

De la part de

A découper suivant le pointillé

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, déclare vouloir adhérer à l'Amicale nationale des anciens prisonniers de guerre des Stalags II ACDE après avoir pris connaissance des statuts.

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Date de naissance :

Immatriculé au Stalag sous le N°

Kommando

Fait à, le

Signature :

Ecrivez en caractères d'imprimerie et retournez sous enveloppe ce bulletin à l'Amicale nationale II ACDE, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. N'oubliez pas de nous adresser le montant de votre adhésion, dont le minimum est fixé à 15 F, par mandat ou versement à notre Compte Chèque Postal La Source 30.175-35.

